



FÉDÉRATION FRANÇAISE
D'ÉQUITATION

L'ÉQUITATION EN FRANCE ET EN EUROPE

N°5 • JANVIER 2017

Lettre d'information relative à l'actualité française et européenne pour la filière équestre.

EDITO DU PRÉSIDENT

Des débuts à poney au podium Olympique !



© FFE/PSV

Le club équestre à la française est un modèle unique au monde. Les cavaliers peuvent pratiquer l'équitation, au sein des structures équestres, à un moindre coût grâce au partage de la cavalerie, des infrastructures et de l'enseignement. Cela a permis à l'équitation en France d'être accessible au plus grand nombre. Cette organisation originale fait de la Fédération Française d'Équitation (FFE) la 3^{ème} Fédération Olympique sportive en France et rassemble à ce titre environ 9 100 groupements équestres et 670 000 licenciés dont 80 % de cavalières. Au titre de sa délégation de service public délivrée par le Ministère des Sports, la FFE a pour mission de développer les pratiques, les formations et les compétitions sportives équestres. La FFE travaille en étroite collaboration avec ses partenaires européens à travers la Fédération équestre européenne (EEF - European Equestrian Federation) et ses homologues internationaux à travers la Fédération Equestre Internationale (FEI) et la Fédération Internationale de Tourisme Equestre (FITE).

Te pourrait être le slogan de cette belle olympiade. A Rio, les équipes de France d'équitation sont montées sur la plus haute marche du podium. Les cavaliers français et leurs chevaux ont remporté deux médailles d'or par équipe en saut d'obstacles (CSO) et en concours complet (CCE), et une médaille d'argent individuelle en concours complet.

Au cours de cette année 2016, ce sont 46 médailles dans 12 disciplines différentes qui ont été décrochées par l'équitation française.

Ces performances historiques mettent en lumière le travail réalisé au quotidien par la Fédération Française d'Équitation et l'ensemble

de ses clubs, dans tous les domaines de son développement.

En favorisant la pratique équestre par le plus grand nombre d'un côté et en accompagnant les jeunes talents dans leur parcours vers le haut niveau de l'autre, le modèle mis en place a fait ses preuves.

C'est cette originalité, enviée par nos voisins européens, qui fait de l'équitation française un modèle original à sauvegarder.

Œuvrons pour que cette année 2017 nous permette de maintenir nos activités et nous apporte de grands moments sportifs.

Bons vœux pour cette année 2017.

Serge Lecomte, président de la FFE.

LES MÉDAILLÉS HONORÉS PAR LA RÉPUBLIQUE

Distinctions pour l'équitation française



© DR

Le 19 octobre, avec l'ensemble des médaillés olympiques et paralympiques, l'équipe de concours complet rassemblant Karim LAGHOUAG, Mathieu LEMOINE, Astier NICOLAS, le lieutenant-colonel Thibaut VALLETTE et celle de saut d'obstacles composée de Roger-Yves BOST, Pénélope LEPREVOST, Philippe ROZIER, Kevin STAUT, ont été reçues au Sénat par le Président Gérard LARCHER, qui fut vétérinaire de l'équipe de France de saut d'obstacles médaillée d'or à Montréal en 1976. Marcel ROZIER et Marc ROGUET, médaillés en 1976 avaient également été conviés pour l'occasion.



© FFE/SA

Le 29 novembre, lors des questions d'actualité, les cavaliers ont été spécialement honorés, dans l'hémicycle de l'Assemblée Nationale. Jacques MYARD, Président du groupe Cheval, composé de 66 députés, dont Patrice MARTIN-LALANDE, député du Loir-et-Cher, leur a remis une médaille de l'Assemblée. Cette rencontre a été l'occasion pour Serge LECOMTE de rappeler aux élus les préoccupations du monde équestre.

Le 1^{er} décembre, le Président François HOLLANDE a décoré de la Légion d'honneur les 8 cavaliers médaillés olympiques au cours d'une cérémonie donnée à l'Élysée avec les autres sportifs médaillés à Rio.



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION - FFE.COM

LA TVA : LES TRAVAUX SE POURSUIVENT

Le modèle français du cheval partagé, une spécificité française à préserver avec l'application d'une fiscalité adaptée

Postérieurement au Plan d'Action visant à atteindre un régime de TVA définitif présenté par le Commissaire Pierre MOSCOVICI le 7 avril 2016, le Parlement européen a initié un rapport d'initiative. Au cours d'une audition menée dans le cadre des activités de la commission des Affaires économiques et monétaires, la spécificité française des poney-clubs et centres équestres a été mentionnée. De même, lors des débats qui se sont tenus le 23 novembre dernier lors de la session plénière, Jean-Paul DENANOT, eurodéputé de la circonscription Massif Central-Centre, a souligné l'importance de la filière équine dans la vitalité des territoires ruraux et les risques engendrés par une TVA inadaptée.

Alors que le programme de travail de la Commission pour l'année 2017 annonce la proposition législative pour le 3^{ème} trimestre,

il est primordial pour la survie de ces structures tout comme la vitalité des territoires ruraux, que tous prennent la mesure des risques qu'engendrerait l'application d'un taux plein de TVA.

L'absence quasi-totale de structures similaires chez nos partenaires européens et l'absence d'entrave pour le marché intérieur doivent être mis en exergue, au risque de mettre à mal les efforts de ces structures, aux confins d'activités agricoles, sportives et éducatives.



SÉNAT : RAPPORT SUR LA FILIÈRE ÉQUINE

Constat d'une filière dynamique, à soutenir

Présidente du Groupe d'Etude Elevage section Cheval, Anne Catherine LOISIER a initié un rapport d'information sur la situation de la filière équine. Ce rapport met en exergue les difficultés ressenties par les acteurs de cette filière dans son ensemble. Parmi les recommandations présentées par la Sénatrice lors de la réunion des affaires économiques du 15 juin 2016, figure l'application d'un taux réduit de TVA. Cette proposition a été largement soutenue par les Sénateurs présents.

Lors des questions d'actualité au Gouvernement du 7 juillet dernier, Anne-Catherine LOISIER a interrogé le Gouvernement sur l'option que la France soutiendrait lors des prochaines réunions de l'ECOFIN et si le Gouvernement allait promouvoir une fiscalité réduite notamment pour la filière « cheval ». Stéphane LE FOLL, Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt et Porte-parole du Gouvernement a indiqué que les centres équestres présentaient un « enjeu territorial et social important » et a conclu qu'« il faut les soutenir ».

Le 20 octobre dernier, lors du débat sur le rapport d'Anne Catherine LOISIER en séance publique, Stéphane LE FOLL a de nouveau plaidé pour un retour à un taux réduit de TVA.

Le soutien du Gouvernement est indispensable dans la poursuite des travaux européens à venir.

Nous appelons les autorités françaises à défendre cette position auprès du Conseil, du Parlement européen ainsi que dans leurs échanges avec la Commission européenne afin que ce pan de l'économie agricole ne soit pas voué à l'abandon.

PREMIERS PAS VERS UNE POLITIQUE EUROPÉENNE DU CHEVAL

Vers une meilleure prise en compte des enjeux des acteurs équins

Réunis sous le haut patronage d'Anne-Catherine LOISIER au Palais du Luxembourg, Serge LECOMTE, Président de la FFE, Dominique de BELLAIGUE de la société LeTROT, Yves CHAUVIN

de la Société Hippique Française (SHF), Édouard de ROTHSCHILD de la société France Galop et Éric ROUSSEAU de la Société Française des Équidés de Travail (SFET) ont signé jeudi 6 octobre 2016 une déclaration commune appelant les autorités publiques nationales et européennes à mettre en place sans tarder une véritable « politique européenne du cheval ». Cette déclaration a trouvé un écho quelques jours plus tard dans la conférence organisée au Parlement européen par l'Ancien Ministre et eurodéputé Jean ARTHUIS et l'European Horse Network. Les tables rondes ont permis d'aborder la place des équidés dans la société et le secteur équin dans l'agenda politique, comprenant notamment la fin de vie des équidés et le contexte économique difficile dans lequel évoluent les acteurs équins. A l'issue de cette conférence, Jean ARTHUIS a annoncé sa volonté de réunir des eurodéputés dans un groupe Cheval. Le prochain rendez-vous est donné pour analyser et réfléchir aux différents modèles de financement de la filière équine.



© FFE/MH

LA RESPONSABILITÉ DU PROPRIÉTAIRE ET DES SOINS AUX ÉQUIDÉS

Travaux menés dans la commission agriculture du Parlement européen

Rarement évoqué dans les débats agricoles, le cheval fait spécifiquement l'objet d'un rapport d'initiative au Parlement européen. Julie GIRLING, députée britannique, est à l'initiative d'un rapport sur la responsabilité du propriétaire et soins aux équidés au sein de la commission parlementaire Agriculture et Développement rural.

Le bien-être équin est au cœur des préoccupations des poney-clubs et centres équestres, en attestent les travaux menés par la FFE dans le cadre des lignes directrices permettant d'évaluer l'aptitude des équidés au transport élaborées avec des organisations européennes et la Charte du bien-être équin signée avec des structures nationales. Outre l'application des obligations légales sanitaires et vétérinaires, les initiatives volontaires des

professionnels, dont le savoir-faire est ancestral, doivent être intégrées dans ces débats. De même, le rôle économique et sociétal est également crucial pour assurer une analyse globale des enjeux.

Dans le cadre de la préparation de ce rapport, Jean-Paul DENANOT, rapporteur fictif pour son groupe (S&D), s'est rendu le 4 novembre dernier au Parc Equestre fédéral. Au cours de cette visite, les thématiques liées au bien-être et au transport des équidés ainsi qu'à l'impact de la TVA sur les activités équestres ont été au cœur des échanges.



© FFE/CBDR

COLLOQUE DE L'ASSOCIATION CHEVAL : PASSION DE FEMMES

Une journée de témoignages au Sénat

Le 25 novembre au Sénat, l'association « Cheval : passion de femmes », présidée par Martine DELLA ROCCA-FASQUELLE a initié une grande journée de réflexions sous le haut patronage de la Sénatrice Anne-Catherine LOISIER, Présidente de la section Cheval du Groupe d'Etude Elevage du Sénat, de Jean-Pierre VOGEL, Sénateur de la Sarthe et d'attachés parlementaires. Le public était venu écouter et soutenir l'action des chefs d'entreprise et des représentants des organisations socio-professionnelles.

A cette occasion, les Présidents ont réitéré leur appel, signé le 6

octobre 2016, pour la mise en place d'une politique européenne du cheval. Serge LECOMTE a rappelé l'importance d'un discours commun des acteurs du secteur équin afin de mobiliser l'ensemble des pouvoirs publics dans la perspective de la prochaine proposition législative visant à réviser la directive TVA.

Une cérémonie a récompensé des chefs d'entreprise créateurs d'emploi et notamment Marine VINCENDEAU, dirigeante des Ecuries du Clos, Phobé PERDREAU et Aurélie GRAVEREAUX de l'entreprise Caval&go pour le tourisme équestre et Xavier LENROUILLY pour la sellerie Antares. Un prix spécial a été remis aux Présidents pour leurs actions.

GRAND SOLEIL SUR LE GENERALI OPEN DE FRANCE 2016

Le rendez-vous annuel au Parc Equestre fédéral

Comme chaque année, la FFE organise, au cœur de la maison des cavaliers qu'est le Parc Equestre fédéral, les Championnats de France d'Equitation Clubs - rassemblant les jeunes cavaliers (2 au 10 juillet) - et les Clubs (16 au 24 juillet). Ces championnats, aboutissement du projet sportif annuel pour des milliers de cavaliers, sont une grande réussite avec 280 épreuves dans 11 disciplines.

Anne-Catherine LOISIER, Sénatrice de Côte d'Or et Présidente du Groupe d'Etude Elevage section Cheval au Sénat, a mesuré la détermination et l'engouement des jeunes cavaliers lors de cette première semaine. Chantal JOUANNO, Ancienne Ministre et Sénatrice de Paris, vice-présidente de la Région Ile de France s'est également jointe à cet échange.

A l'invitation du Président Serge LECOMTE, Patrick KANNER, Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports a découvert le Parc Equestre fédéral et remis les médailles à quelques champions lors des Championnats de France Clubs. L'ampleur de cet

événement sportif avec la présence journalière de plus de 25 000 personnes dans un environnement naturel et l'impact économique l'ont tout particulièrement marqué.

La visite d'Angélique DELAHAYE, Députée au Parlement européen élue de la circonscription Massif Central-Centre et Maire de Saint Martin le Beau fut propice à des échanges sur les enjeux majeurs des poney-clubs et centres équestres à l'aune des débats européens.

Le Generali Open de France offre aux cavaliers de tout âge un objectif sportif adapté et convivial. De même, le Mondial des Clubs, compétition internationale amicale organisée par la FFE depuis 12 ans, s'adressant aux centres équestres de toutes les régions du monde, a été marquée cette année par la participation de 10 nations.



© FFE/PSY



LES AVANCÉES DU PREMIER ITINÉRAIRE ÉQUESTRE TRANSNATIONAL

Le tracé de la Route d'Artagnan avance

Mené par la FFE, le consortium de 12 partenaires publics-privés œuvrant à la mise en œuvre de la Route européenne d'Artagnan, s'est réuni le 10 mai et le 20 septembre à Paris ainsi que le 6 décembre dernier à Bruxelles. Lors de cette dernière réunion, différents points d'avancement ont été présentés notamment l'élaboration d'une Charte de qualité et d'une convention pour les établissements labellisés « Etape Route européenne d'Artagnan », un état des lieux des tracés de la Route européenne d'Artagnan, des projets pilotes menés dans une école élémentaire et dans un collège pour les « Compagnies des Petits Mousquetaires européens », des échanges autour des projets de cahier des charges pour le logiciel de gestion, le site internet et le topoguide.

Un rapport de suivi à mi-échéance sera remis en février 2017 aux services de la Commission européenne.

Une marque de balisage équestre dédiée à la Route européenne d'Artagnan a aussi été adoptée, dans la perspective d'une

labellisation « Itinéraire culturel européen ». Ce balisage s'appuiera notamment sur le système français en vigueur mis en place par la Fédération.

Dans cette perspective, la FFE, la FITE et l'Association européenne Route d'Artagnan ont participé au 6^{ème} Forum des Itinéraires culturels européens, les 26 et 27 octobre à Vilnius. Organisé par le Conseil de l'Europe, ce rassemblement regroupe les coordinateurs de projets candidats à la labellisation et les gestionnaires d'itinéraires labellisés. La Route européenne d'Artagnan, premier itinéraire équestre transnational, se portera en effet candidat à la certification « Itinéraire culturel européen ».

Cette reconnaissance du Conseil de l'Europe fait partie de la stratégie de développement de la Route européenne d'Artagnan. Ce rendez-vous, riche d'échanges d'expérience et de bonnes pratiques, constitue ainsi un atout pour l'élaboration de la candidature à la labellisation « Itinéraire culturel européen » prévue pour septembre 2017. Par ailleurs, la FFE souhaite que ses projets valorisés par le label « Grand itinéraire équestre » soient également candidats à la certification « Itinéraire culturel européen ».

LA RÉFORME DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE

Assurer l'avenir des activités physiques et sportives

Le projet de loi relatif à la réforme de la responsabilité civile a fait l'objet d'une consultation publique en prévision d'une présentation en Conseil des ministres au cours du premier trimestre 2017. Le secteur sportif est particulièrement inquiet des propositions, l'avant-projet de loi omettant les spécificités des activités sportives. La mise en place d'une responsabilité extra-contractuelle - quasi-automatique en cas de préjudice d'un pratiquant ou encore la réforme de la responsabilité du fait des choses ou des animaux ne permettant plus la couverture des risques par les contrats d'assurance multirisques habitation sont autant de problématiques à intégrer dans la réforme afin de maintenir la pratique d'activités physiques et sportives.



© FFE

POUR TOUTE INFORMATION

Fédération Française d'Équitation
Parc équestre fédéral - 41600 Lamotte Beuvron

Affaires européennes

Catherine Bonnichon - de Rancourt / +33 (0)2 54 94 61 14 / lettre.institutionnelle@ffe.com

Service Communication

+33 (0)2 54 94 46 70 / communication@ffe.com

